



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE EN CAS D'ORAGE VIOLENT?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/orage-violent>

Un orage est une perturbation atmosphérique qui se manifeste par des éclairs et du tonnerre. Il peut s'accompagner de pluies diluviennes, de grêle ou de vents violents. Un orage violent peut provoquer des inondations, des incendies, des pannes de courant et des électrocutions, et causer d'importants dommages.

Vous pouvez limiter les dangers lors d'un orage violent en accomplissant certains gestes:

- [Soyez prévoyant](#)
- [Mettez-vous à l'abri dès que le tonnerre gronde](#)
- Suivez les règles de sécurité
- Ne vous fiez pas aux faux abris
- Agissez prudemment si une personne est foudroyée
- Sécurisez votre environnement et constatez les dommages
- [Sachez quoi faire après un sinistre](#)

Soyez prévoyant

Renseignez-vous sur les alertes météorologiques en vigueur dans votre région ou dans le secteur où vous voulez vous rendre. Tenez compte de ces alertes pour planifier vos activités et vos déplacements.

Mettez-vous à l'abri dès que le tonnerre gronde

Se mettre à l'abri dès que le tonnerre gronde demeure le comportement le plus sûr.

Pour connaître la distance qui vous sépare de l'orage, comptez le nombre de secondes qui s'écoulent entre un éclair et un coup de tonnerre. Une seconde équivaut à environ 300 mètres. Par exemple, si 5 secondes séparent l'éclair du tonnerre, l'orage est situé à environ

1 500 m (1,5 km) du lieu où vous êtes. Lorsque l'orage est situé à moins de 10 km, vous devriez vous abriter.

Suivez les règles de sécurité

Suivez les règles de sécurité où que vous soyez. En cas d'orages violents annoncés, suivez les consignes des autorités.

À l'intérieur d'un bâtiment

- débranchez les appareils électriques;
- fermez bien les portes et les fenêtres;
- réfugiez-vous dans une pièce située au centre du bâtiment, car la foudre peut traverser les murs extérieurs, les fenêtres et les portes;
- tenez-vous loin des objets qui conduisent l'électricité, comme les appareils électroménagers, les éviers, les baignoires, les radiateurs et les tuyaux en métal;
- n'utilisez pas la télévision ou l'ordinateur, car les surtensions provoquées par la foudre peuvent causer de graves dommages à vos appareils;
- ayez recours, de préférence, à des appareils munis de piles;
- évitez d'utiliser un téléphone relié à une ligne terrestre, car la foudre voyage par les fils et les cordons électriques. Utilisez plutôt un téléphone sans fil ou un cellulaire;
- attendez une trentaine de minutes après le dernier grondement de tonnerre avant de sortir.

À bord d'un véhicule

Une voiture avec un toit rigide (non décapotable) peut jouer le rôle d'abri et vous protéger de la foudre. Il est préférable de ne pas rouler pendant l'orage et de se tenir loin des lignes électriques. Si une ligne électrique tombe sur votre véhicule, demeurez à l'intérieur et attendez du secours.

À l'extérieur

Si vous êtes à l'extérieur pendant un orage, les conseils suivants vous permettront de diminuer les risques liés à la foudre :

- réfugiez-vous dans l'endroit le plus bas que vous puissiez trouver, par exemple un fossé;



- accroupissez-vous;
- appuyez votre tête sur vos genoux et couvrez-la avec vos bras;
- si possible, placez une matière isolante comme un sac de plastique, entre le sol et vous;
- soyez prêt à vous déplacer en cas d'inondations soudaines.

Éloignez-vous des éléments suivants :

- les arbres;
- les poteaux téléphoniques;
- les fils électriques;
- les objets conducteurs d'électricité, comme une motocyclette, une tondeuse à gazon, un bâton de golf, un parapluie;
- l'eau;
- les collines ou tout endroit élevé dans un secteur découvert.

En pleine forêt, cherchez à vous protéger sous un couvert dense composé d'arbres de petite taille ou d'arbustes.

Si vous êtes dans une embarcation, regagnez la rive immédiatement.

Ne vous fiez pas aux faux abris

Évitez les granges dont le toit de tôle est supporté par des poutres de bois. Évitez aussi les constructions ouvertes, comme les abribus.

Agissez prudemment si une personne est foudroyée

Si une personne proche de vous est frappée par la foudre, il y a urgence médicale. Appelez le 911 ou rendez-vous au centre hospitalier le plus proche. Sachez que :

- la personne foudroyée peut être touchée ou transportée sans risque vers un lieu sécuritaire, car elle ne porte pas de charge électrique;
- vous pouvez lui administrer la respiration artificielle ou la réanimation cardiorespiratoire en attendant l'arrivée des secours;
- toute personne qui a été foudroyée doit consulter un médecin même si elle n'a pas de blessure apparente et qu'elle se sent bien.



Sécurisez votre environnement et constatez les dommages

Si votre demeure a été endommagée, vous devez en informer :

- votre service d'incendie pour vérifier que vous pouvez accéder à votre demeure;
- votre assureur;
- l'institution financière qui vous a consenti un prêt hypothécaire.

Voici des conseils à suivre lorsque vous retournez à la maison après avoir obtenu la confirmation qu'elle ne présente aucun danger :

- rétablissez le courant, le chauffage et l'alimentation en eau, sauf si les installations sont endommagées;
- asséchez les lieux et nettoyez la maison;
- déterminez quels sont les biens personnels qui doivent être nettoyés par des experts;
- assurez-vous que l'eau, les aliments et les médicaments sont propres à la consommation.

D'autres conseils s'appliquent si votre demeure a été endommagée par une [inondation](#).



Sachez quoi faire après un sinistre

Consultez la section « [Après un sinistre](#) » pour connaître les consignes et les recommandations à suivre pour un retour à la normale sécuritaire.



Autres liens utiles

- [Carte canadienne du risque de foudre](#) – Environnement Canada
- [Foudre et feux de forêt](#) – Institut national de santé publique du Québec
- [Matériel d'information](#) – Urgence Québec